



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION POUR  
L'ORGANISATION D'UNE SESSION DE  
FORMATION D'APPROFONDISSEMENT  
B.A.F.A.**

**DÉCISION N° AU-19-343  
EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire ;

**VU** la proposition de l'organisme de formation agréé « UFCV » pour organiser un stage de « formation d'approfondissement B.A.F.A. » au Carré ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec l'UFCV, fixant les modalités d'organisation du stage de « formation d'approfondissement B.A.F.A. », qui se déroulera au Carré du 19 octobre au 24 octobre 2019, pour un effectif maximum de 10 stagiaires et un montant correspondant de 2100 € maximum : 210 € par stagiaire qui peuvent faire une demande de bourse d'aide d'un montant de 100 € au Conseil départemental du Val-de-Marne (en cas d'attribution, cette bourse sera perçue par l'UFCV et défalquée du montant pour chaque stagiaire) ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la  
santé,

***Signé***

**Didier DENHEZ**